

C'EST-À-DIRE



“
Le rôle du maire est fondamental tout au long de la démarche PPRT
”

MIREILLE ELMALAN
Maire de Pierre-Bénite
Vice-présidente
du Grand Lyon, en charge
des risques majeurs

Le maire joue un rôle primordial dans la maîtrise de l'urbanisation autour des sites

Seveso Seuil Haut ainsi que dans l'information des populations concernées par l'élaboration des PPRT.

Avant sa prescription, il prend connaissance des aléas et du périmètre global des phénomènes dangereux présents sur la commune qu'il administre. Dès le lancement du PPRT, les services municipaux sont sollicités pour repérer les enjeux. La phase, dite de stratégie, mobilise le maire au cours de réunions de travail afin d'envisager l'aménagement du territoire communal en fonction des futures contraintes et des mesures foncières qui seront applicables. Enfin, en contribuant à la définition des modalités de concertation, le maire participe à la transmission d'informations essentielles concernant la population.

Dans l'attente de l'approbation des PPRT, il lui appartient aussi de répondre à d'éventuelles demandes de permis de construire ou d'autorisation de travaux. Il le fait en tenant compte des directives transmises par l'État via le Porter à connaissance (PAC), mais souhaiterait aussi pouvoir anticiper sur les mesures de renforcement des constructions qui s'avéreront nécessaires pour protéger les vies humaines. Le rôle du maire est donc fondamental tout au long de la démarche PPRT.

TOUTE LA LUMIÈRE SUR... LES PPRT (II)

Agir ensemble pour maîtriser l'urbanisation

Créés par la loi « Risques » du 30 juillet 2003, les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) permettent d'agir sur l'urbanisation afin de protéger la population.

Leur mise en œuvre combine réduction du risque à la source, interdiction ou limitation de l'urbanisation future et maîtrise de l'urbanisation existante par l'application de mesures foncières. En Rhône-Alpes, 50 PPRT doivent être élaborés d'ici 2012, dont 34 d'ici fin 2010.

Le PPRT délimite un périmètre d'exposition aux risques autour des sites Seveso Seuil Haut. Une fois approuvé, un règlement s'appliquera, à l'intérieur de ce périmètre,

aux constructions nouvelles ou existantes. Dans de nombreux cas, des mesures de protection devront être prises par les propriétaires concernés. Pour comprendre

la nécessité de telles mesures et prendre part à la démarche, cette lettre présente les principales étapes de réalisation du PPRT et leurs conséquences pratiques.

> Suivre page 2



L'ÉCHO DES CLIC

Si les CLIC sont des structures pérennes qui fonctionnent indépendamment des PPRT, ils ne sont pas en reste dans cette démarche!

Lire suite page 5

APERÇUS

Lire suite pages 5 et 6

■ SUIVRE LES PPRT GRÂCE À INTERNET!

Une nouvelle adresse pour suivre l'actualité des PPRT

■ BILAN DE LA CAMPAGNE

Des objectifs atteints

■ REFLEX'JUNIOR

Près de 30 conférences-débats dans les collèges et lycées



MURIEL RISTORI
Responsable du service
aménagement sud-est
de la DDE de l'Isère

“
Nous avons
dû mettre en place
une méthodologie
spécifique.”

**En quoi consiste le travail de la Direction
Départementale de l'Équipement (DDE)
dans la mise en œuvre des PPRT ?**

La Direction Départementale de l'Équipement intervient à plusieurs titres : enjeux, définition de la stratégie et partie réglementaire du PPRT. Mon service s'occupe uniquement d'analyser les enjeux situés dans les communes concernées par les risques technologiques, le service de prévention des risques étant chargé du reste de la procédure en lien avec la DRIRE. Nous recensons notamment les habitations, les équipements recevant du public, les infrastructures, et tout ce qui peut être concerné, sous forme cartographique, afin d'adapter au mieux le règlement du futur PPRT aux différentes zones de dangerosité. Pour cela, nous avons procédé à des analyses de bases de données, nous sommes allés sur place puis nous avons organisé des rencontres avec les élus et leurs services. Enfin, le document définitif a été présenté à la population en réunion de concertation afin de partager cet état des lieux.

**Quelles difficultés votre service a-t-il pu rencontrer
dans l'analyse de ces enjeux ?**

Sur le 1^{er} PPRT, nous avons dû mettre en place une méthodologie spécifique pour faire ce travail avec au départ un nombre important de visites sur le terrain. Pour les suivants, nous pourrions davantage utiliser les bases de données cartographiques, bien qu'il soit toujours nécessaire de les remettre à jour pour les faire correspondre avec la réalité de l'existant.

**Comment s'est passée cette première expérience avec la
commune de Domène ?**

De manière excellente, grâce aux bonnes relations déjà existantes avec la commune. Sur notre 1^{er} PPRT, avec environ 800 habitants et 200 emplois concernés, le travail est resté à taille humaine. Par ailleurs, l'absence de risque toxique rend le cas de figure plus simple.

Comment envisagez-vous la suite en Isère ?

L'ampleur et la diversité des enjeux situés autour de la plate-forme chimique du Pont-de-Claix vont nous obliger à travailler à une autre échelle. Par ailleurs, nous nous interrogeons sur le financement des travaux de protection. Dans ce cadre, de nombreuses copropriétés sont présentes et nous allons essayer de compléter notre analyse par le statut des habitants (locataire ou propriétaire).

TRAVAIL PRÉALABLE

DURÉE : ENVIRON 1 AN

PREMIÈRE RÉUNION CLIC* (CRÉATION)

► DÉFINITION DE L'ALÉA

Avant le lancement officiel du PPRT, il convient aux industriels et à la DRIRE d'identifier les zones de dangers et d'établir les cartes d'aléas.

ÉTUDE DES DANGERS (thème développé dans *Regards sur le Risque* n°6)

L'étude de dangers est une analyse des **phénomènes dangereux**, des **scénarios d'accidents potentiels** et de leurs effets. Ce travail peut s'avérer long ; plusieurs dizaines, voir centaines de scénarios d'accidents pouvant être identifiés au sein d'un même établissement. Par exemple, dans la vallée de la chimie au sud de Lyon, 17 études de dangers (EDD) ont été nécessaires pour la raffinerie Total située à Feyzin. Elles ont été rendues entre 2006 et 2008 à la DRIRE.

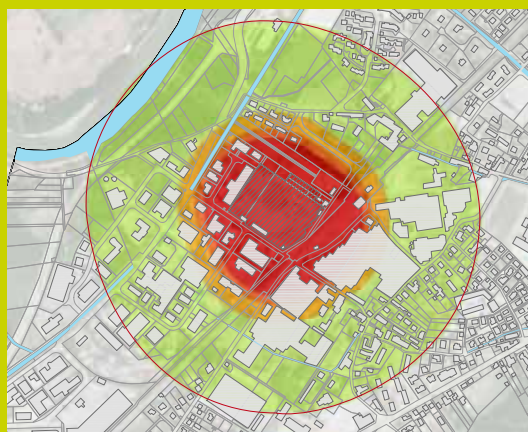
À partir de ces études, des **actions complémentaires** de réduction des risques à la source peuvent être mises en place par les industriels (mise sous talus d'un réservoir...).

CARTES D'ALÉAS

Les données de l'EDD permettent de déterminer un «**aléa technologique**» (les effets d'un accident qui peut arriver) cartographié par les services de l'inspection des installations classées, selon une méthodologie nationale. Est alors déterminé un périmètre pour chaque source de danger. Ces périmètres peuvent s'étendre sur plusieurs centaines de mètres.

On distingue trois types d'aléas, toxique, thermique et de surpression, qui comptent chacun sept niveaux : Fai (faible), M (moyen), M+, F (fort), F+, TF (très fort), TF+.

La couleur est fonction de l'intensité des phénomènes dangereux qui impactent un point donné, et de la probabilité que l'accident survienne (occurrence). Chaque type d'aléa fait l'objet d'une seule carte. Le regroupement de toutes les cartes permet d'établir le périmètre d'étude du PPRT.



Exemple du PPRT de Domène :
multi aléas, mars 2008

Niveaux d'aléas

- TF+
- TF
- F+
- F
- M+
- M
- Fai

Éléments de repérage

- Périmètre d'étude
- Parcelle source

(*) Une réunion d'information du CLIC est organisée avant la prescription du PPRT.

ÉLABORATION DU PPRT: de la prescription...

DURÉE: 18 MOIS, PROROGÉABLE

PRESCRIPTION DU PPRT

DÉMARRAGE STRATÉGIE PPRT

IDENTIFICATION DES ENJEUX, ASSOCIATION ET CONCERTATION

La phase d'élaboration du PPRT commence à la date de l'arrêté qui le prescrit. Au cours de cette phase, la DDE va déterminer les enjeux et établir une 1^{ère} cartographie des zones devant être règlementées. Parallèlement, les acteurs concernés vont participer aux réflexions lors de réunions de travail et de concertation.

PRESCRIPTION DU PPRT

Le préfet prend un arrêté de prescription qui détermine:

- le périmètre d'étude,
- la nature des risques pris en compte,
- les services instructeurs,
- la liste des personnes et organismes associés et les modalités de concertation.

Au 1^{er} mai 2009, 14 PPRT ont été prescrits en Rhône-Alpes. Les plus avancés sont ceux de Domène (Isère) et de Chignin (Savoie).

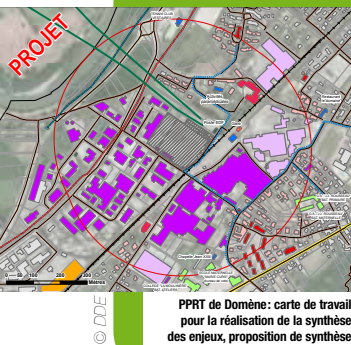
DES PERSONNES ASSOCIÉES

Les mesures envisagées dans le cadre du PPRT sont étudiées et discutées par les personnes et organismes associés (POA):

- les industriels à l'origine du risque,
- la ou les communes concernées,
- l'EPCI (communauté de communes ou d'agglomération) compétent en matière d'urbanisme,
- le CLIC (par le biais de son représentant),
- ou toute autre personne morale apte à éclairer les débats.

ANALYSE DES ENJEUX

La DDE procède à l'analyse des enjeux situés dans le périmètre d'étude. Elle inventorie sur une carte: **l'urbanisation existante** (zones industrielles, habitats), **les établissements recevant du public** (écoles, hôpitaux, grandes surfaces), **les infrastructures de transport**, **les espaces publics ouverts** (stades, campings, marchés hebdomadaires), **les ouvrages et équipements d'intérêt général** (poste EDF, antenne de téléphonie...).



UNE CONCERTATION LA PLUS LARGE POSSIBLE

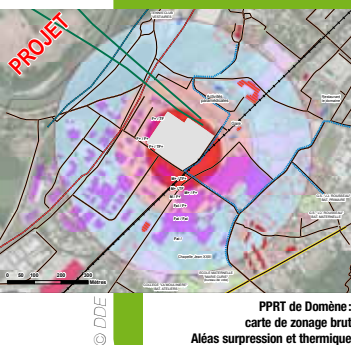
«Entre la prescription et l'approbation des PPRT, la plus large concertation doit être menée avec les élus, les riverains, les associations et les industriels» a indiqué le préfet de région lors de la réunion des CLIC de la vallée de la chimie au sud de Lyon, le 23 février 2009. Il souhaite que cette concertation soit la plus proche du terrain, placée sous l'égide des maires, avec l'appui de l'État.

POSSIBILITÉ D'ANTICIPATION

Il est difficile d'anticiper sur les mesures des PPRT. Toutefois dans certains cas, le préfet peut transmettre un «porter à connaissance» de la carte des aléas au maire, afin que ce dernier les prenne en compte dans l'urbanisation de sa commune avant l'approbation du plan.

ZONAGE BRUT

La superposition de la carte d'aléas et des enjeux permet d'identifier le niveau d'exposition des enjeux. Cela permet d'effectuer une première cartographie des zones et secteurs devant être règlementés: c'est le plan de zonage brut.



FINALISATION DU PROJET ET ENQUÊTE PUBLIQUE

Une fois la période de concertation terminée, une enquête publique a lieu. L'approbation du PPRT doit intervenir dans les 3 mois qui suivent la remise du rapport du commissaire enquêteur.

RÔLE DU CLIC DANS L'ÉLABORATION DU PPRT

Le CLIC est associé tout au long de la procédure d'élaboration du PPRT et il nomme l'un de ses membres pour le représenter dans les réunions de travail pour son élaboration.

... à la mise en œuvre

APPROBATION DU PPRT

MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre des mesures foncières nécessite la signature d'une convention de financement tripartite entre l'État, les collectivités territoriales et les industriels.

APPROBATION ET PUBLICITÉ

Dès que le PPRT est approuvé (affichage en mairie et au siège de l'EPCI), il est conseillé de le consulter en mairie* ou en préfecture pour connaître précisément les règles qui s'appliquent à chacune de ces zones.

(* Le document est disponible aussi au siège de l'EPCI compétent en matière de plan local d'urbanisme et par voie électronique sur www.pprthonealpes.com

PPRT ET PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PPRT vaut **servitude d'utilité publique** (c'est-à-dire une limitation administrative du droit de propriété instituée au bénéfice de personnes publiques). Il doit être annexé au plan local d'urbanisme dans un délai de trois mois.

MESURES POUR PROTÉGER LA POPULATION

Le PPRT peut :

- **Interdire ou limiter les constructions** ou l'aménagement futurs dans les zones exposées, par une action sur l'urbanisme.
- Prescrire aux propriétaires, exploitants et utilisateurs des biens existants, des **travaux de protection de la population**. Cependant, leur coût ne doit pas excéder 10% de la valeur immobilière du bien. Exemple de travaux : filmage des vitres, arrêt « coup de poing » de la ventilation pour un immeuble, pièce de confinement...
- **Restreindre les usages** des espaces publics non protégés. Par exemple : interdiction de stationner en certains endroits...
- **Supprimer des occupations du sol** existantes présentant un risque inacceptable par des mesures foncières (droit de préemption, expropriation, délaissement).

Le droit de délaissement permet aux propriétaires les plus exposés aux risques industriels de mettre en demeure la collectivité locale d'acquérir les bâtiments ou parties de bâtiments exposés aux risques.

FINANCEMENT DES MESURES

- Le financement des mesures d'expropriation et de délaissement fera l'objet de **conventions tripartites** entre les industriels à l'origine du risque, les collectivités territoriales et l'État. L'État pourra participer jusqu'à 40% du financement. Les collectivités deviendront propriétaires des biens concernés.
- Des **mesures supplémentaires** de maîtrise des risques dans les sites industriels peuvent être envisagées, dans le cadre du PPRT, pour aller au-delà de celles qui ont déjà été décidées en amont de la procédure, par exemple, le déplacement d'une partie de la production au sein du site. Ces mesures, contraignantes, font l'objet d'une indemnisation afin de ne pas compromettre la viabilité économique de l'entreprise et les emplois liés.
- Les travaux imposés par les PPRT et réalisés sur les habitations principales existantes à la date d'approbation du plan, donneront lieu à un crédit d'impôt.



Zones réglementées	Zone d'aléa correspondant	Mesures de maîtrise de l'urbanisme	Actions foncières et mesures physiques sur le bâti possibles
Rouge foncé	TF+ et TF	Principe d'interdiction stricte	Expropriation et/ou délaissement
Rouge clair	F+ et F	Principe d'interdiction avec quelques nuances	Délaissement
Bleu foncé	M+ (toxique, thermique) M+ et M (surpression)	Autorisation de construire sous réserve des prescriptions d'urbanisme de construction et d'exploitation	} Mesures obligatoires ou recommandations selon les cas
Bleu clair	Fai (faible)	Autorisation de construire moyennant des prescriptions mineures	
Enveloppe des phénomènes dangereux à cinétique lente		ERP difficilement évacuables interdits	

AGENDA

Exercices PPI : octobre 2008-mai 2009

- SNF Andrézieux-Bouthéon (42)
- SANOFI-AVENTIS, Neuville/Saône (69)
- FINORGA, Chasse/Rhône (38)
- CRÉALIS, Saint-Priest (69)
- BRENNTAG, Chassieu (69)
- Port Edouard Herriot, Lyon 7 (69)

En prévision

- COATEX, Genay (69)
- Plateforme du Pont-de-Claix (38)
- ARKEMA, La Chambre (73)

6 nouveaux CLIC

- CLIC de la Plaine de l'Ain : ORGAMOL France, SPEICHIM PROCESSING S.A., TOTALGAZ à Saint-Vulbas et Blyes (01)
- CLIC TOTALGAZ à Frontenex (73)
- CLIC UGITECH à Ugine (73)
- CLIC GPHS à Annecy (74)
- CLIC CHEDDITE à Clérieux (26)
- CLIC PYRAGRIC à Rillieux-la-Pape (69)

Juin 2009 : Enquête de perception sur les risques industriels et les consignes de sécurité

Il s'agit d'apprécier l'efficacité sur le public de la campagne d'information sur les risques industriels majeurs, au niveau régional et local : connaissance du risque, mémorisation de l'alerte et des consignes, etc.

Expérimentation nationale du projet de modernisation de l'alerte des populations

Il est prévu de remplacer le système actuel qui ne répond plus aux besoins du moment, par un système d'alerte et d'information des populations (SAIP) dont la fonction sera d'alerter les populations mais aussi de les informer sur les consignes de sécurité à suivre et sur l'évolution de l'événement. Trois départements de la zone de défense Sud-Est (Ain, Allier et Rhône) ont été choisis pour conduire cette expérimentation.

APERÇUS

SUIVRE LES PPRT GRÂCE À INTERNET !

Le site des CLIC évolue pour héberger l'actualité sur les PPRT. Vous le trouverez à l'adresse suivante : www.pprtrhonealpes.com.

Il s'agit du site officiel d'information relatif à la mise en œuvre des PPRT en Rhône-Alpes. Il permet d'accéder à tous les documents élaborés au cours de la procédure (cartes, comptes-rendus de réunions, arrêtés préfectoraux).

Le site est aussi là pour faciliter le dialogue entre les acteurs concernés. Il permet à tous de poser des questions et de formuler des critiques. Il permet aux habitants des communes concernées de déposer leur avis en ligne sur le projet de PPRT qui les concerne durant l'enquête publique. Ces avis seront transmis par les services de l'État au commissaire enquêteur. Pour faciliter l'accès à l'information relative aux PPRT, ce site est commun avec celui des CLIC et accessible soit à l'adresse : www.clic-rhonealpes.com, soit à : www.pprtrhonealpes.com.

En savoir + www.pprtrhonealpes.com



L'ÉCHO DES CLIC

CONCERTATION : UN REPRÉSENTANT DU CLIC POUR CHAQUE PPRT

Si les CLIC sont des structures pérennes qui fonctionnent indépendamment de l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Technologiques, ils ne sont pas en reste dans le cadre de cette démarche !

Le CLIC doit notamment désigner un représentant qui sera convié à des réunions de travail organisées au cours de la phase de concertation. Par ce biais, le comité est une personne associée qui participe de plein droit à l'élaboration des PPRT. Cette personne est généralement choisie parmi le collège riverain afin d'équilibrer la représentation des différents acteurs dans la démarche. Par son intermédiaire, le comité peut :

- porter un regard critique sur les informations fournies au cours de la démarche ;
- émettre des observations sur les documents réalisés par les pouvoirs publics ;
- faire des propositions pour relayer l'information.

Cadre d'échanges et d'information, le CLIC n'est donc pas l'instance de concertation des PPRT, mais il y contribue en étant un relais vers les citoyens. Il est par ailleurs essentiel que les CLIC suivent de près la réalisation des PPRT car ils devront émettre un avis sur le projet de PPRT. Cet avis pourra refléter la diversité des opinions et devra être approuvé à la majorité des membres présents ou représentés.

En savoir + www.clic-rhonealpes.com

POINT DE VUE



LAURENT VERNAZ
Riverain à Frontenex,
personne associée
à l'élaboration
du PPRT TOTALGAZ

Comment envisagez-vous votre rôle de personne associée à l'élaboration des PPRT ?

J'envisage de mieux connaître le sujet afin de pouvoir faire des critiques constructives. Pour cela, j'ai visité le site de TOTALGAZ où j'ai été très bien reçu. J'ai pu me rendre compte sur le terrain des mesures que l'exploitant met déjà en œuvre pour réduire le risque à la source. Être une « personne associée » est une vraie responsabilité, l'important est de ne pas parler seulement en son nom.

Comment allez-vous transmettre les informations recueillies au cours de la phase d'association ?

Les informations pourront être diffusées au cours des réunions publiques prévues dans les communes. Pour en faire part, je prévois de participer à leur préparation. Je suis également en contact avec le Collège Joseph Fontanet de Frontenex concerné par les risques liés à l'activité de TOTALGAZ.

De quoi avez-vous besoin pour mener à bien votre mission ?

Il est important que les services de l'État, les industriels, utilisent des mots compréhensibles par tous, afin que le vocabulaire spécifique à la prévention des risques majeurs ne soit pas un obstacle à l'élaboration des PPRT.

Bilan de la campagne d'information 2008: des indices très positifs

Dans le cadre de la campagne, les organisateurs¹ et les industriels concernés avaient un double objectif: informer de manière complète la population habitant ou travaillant au voisinage d'établissements Seveso, et la sensibiliser aux bons réflexes à adopter en cas d'alerte. Une enquête de perception permettra prochainement de vérifier si ces objectifs ont été pleinement atteints. Néanmoins, le bilan des 17 réunions publiques organisées dans la région Rhône-Alpes, apparaît comme très positif. À l'occasion de ces réunions, un questionnaire² a été distribué: 75% des personnes qui l'ont rempli se sentent bien informées. 85% ont bien reçu les documents d'information dans leur boîte aux lettres, 80% les ont conservés, 60% les ont lus et une grande majorité juge le contenu intéressant, simple et accessible.

Enfin, concernant l'industrie et les risques, 78% des personnes estiment que les industriels font des efforts pour maîtriser les risques. Parmi plus de 200 questions posées au cours de ces réunions, il ressort des interrogations sur l'efficacité de l'alerte, l'audibilité des sirènes, la pertinence des consignes dans certains immeubles ou en milieu scolaire, l'impact des risques sur l'habitat, etc. Les réponses à l'ensemble des questions posées seront développées dans le document constituant le Bilan de la campagne. Tous les documents diffusés et les actions mises en place seront y également analysés. Ce document sera prochainement en ligne sur le site: www.lesbonsreflexes.com.

- (1) Voir Regards sur le Risque n°.7
- (2) 300 personnes ont répondu au questionnaire, soit 20% des personnes ayant assisté aux conférences.

RÉFLEX'JUNIOR: CONFÉRENCES-DÉBATS DANS LES COLLÈGES ET LYCÉES

Les organisateurs de la campagne d'information sur les risques industriels majeurs ont souhaité porter une information spécifique auprès des collèges et lycées de Rhône-Alpes. Entre novembre et juin 2009, une trentaine de conférences-débat sont organisées dans les bassins concernés. Plusieurs classes et leurs enseignants y participent par établissement. Le principe est simple: les élèves abordent le sujet en classe grâce à l'exposition-parcours «Réflex'Junior» téléchargeable sur le site internet de la campagne. Un intervenant, travaillant sur un site industriel proche de l'établissement, présente ensuite l'activité de l'entreprise et prend le temps de répondre aux nombreuses questions! Pour la plupart des élèves, la rencontre avec le milieu industriel est une première. L'inverse est également vrai pour les intervenants! Les questions portent généralement sur les propriétés des produits, leurs usages et les causes d'accidents potentiels. La conférence est aussi l'occasion d'écouter le signal national d'alerte et de comprendre la nécessité d'appliquer les consignes. La communauté éducative en témoigne, la sincérité des débats permet d'éveiller les citoyens de demain!

En savoir +

Pour tout renseignement et pour télécharger les documents: www.lesbonsreflexes.com, rubrique « espace pédago »



© Agence Etefel

JOURNÉE D'ÉCHANGE SUR LE PPMS

Une rencontre technique, réalisée par IDEAL Connaissances et le réseau Risques, a été co-organisée avec l'IRMa, en association avec l'IFFO-RME, à Seyssins, le 19 novembre dernier. Le thème: «Faire face aux risques majeurs. Comment optimiser la collaboration entre communautés scolaires et collectivités, et à quel profit?». Près de 90 personnes étaient présentes (collectivités, représentants du milieu éducatif, presse...). La question du financement des mesures de réduction de la vulnérabilité des établissements scolaires a notamment été posée.

EXERCICE DE SÉCURITÉ PENDANT LA CAMPAGNE

Le 14 octobre 2008, quelques jours après le lancement de la campagne d'information dans la Loire, a eu lieu un exercice PPI autour de l'entreprise SNF d'Andrézieux-Bouthéon. Il a eu pour objectif de tester le plan de secours avant sa réactualisation par les services de l'État. Scénario retenu: montée en température d'une cuve d'acide acrylique puis explosion. Le son des deux sirènes d'alerte installées dans l'usine a bien été entendu à 500 m à la ronde et les actions d'évacuation puis de mise à l'abri ont été réussies. Des exercices PPI sont régulièrement organisés dans les départements de Rhône-Alpes (voir Agenda).

Regards *Risque*
SUR LE

LA LETTRE D'INFORMATION SUR LES RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS EN RHÔNE-ALPES
CONTACT: secretariat.spiral@industrie.gouv.fr
secretariat.cirimi@industrie.gouv.fr

ISSN en cours - Imprimé en France sur papier recyclé.

RÉDACTION EN CHEF: Lise Torquet, Gérard Berne
RÉALISATION: Sandra Decelle, agence conseil EDEL
COORDINATION ÉDITORIALE: Sandra Decelle
CONCEPTION/PRODUCTION GRAPHIQUES: Groupe Curious Communication

COMITÉ ÉDITORIAL: SPIRAL, CIRIMI, DRIRE Rhône-Alpes, Académie de Grenoble, Grand Lyon, Mairie de Jarrie, IRMa (Institut des Risques Majeurs), APORA (Association des entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement industriel) et des représentants des établissements « Seveso seuil haut » du Rhône et de l'Isère.

© PHOTOS TÊTIÈRE: Christophe Huret, Rhodia et DR.

édité par :



avec le soutien de :

